

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	17.01.2023	D796	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	MARCHE PUBLIC RELATIF AU NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA MAISON MEDICALE DE MESSEI
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	17 JANVIER 2023
Date de mise en ligne sur le site internet	17 JANVIER 2023

En raison des difficultés rencontrées dans l'exécution du marché de nettoyage de la maison médicale de Messei, ce marché ne sera pas reconduit le 1^{er} mars 2023.

Il convient donc de lancer une nouvelle procédure en vue de l'attribution du marché public de nettoyage des locaux de la maison médicale de Messei.

En application de l'article R2121-6 du Code de la Commande Publique et de la délibération n° 2018-421 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2018 adoptant la nomenclature interne des marchés publics, le montant de ce marché est à cumuler avec le montant des achats de même nature effectués par la collectivité.

L'article R. 2123-1 2° du Code de la Commande Publique prévoit la possibilité de lancer une procédure adaptée pour les lots d'un marché dont la valeur totale est égale ou supérieure aux seuils des procédures formalisées, à condition que la valeur estimée desdits lots soit inférieure à 80.000 € HT et à 20 % du montant total des autres lots.

Au regard du montant des autres marchés passés par Flers Agglo pour le nettoyage de locaux suite à des procédures d'appel d'offres et suite à des procédures adaptées sur la base de cette disposition, le marché public de nettoyage des locaux de la maison médicale de Messei remplit ces conditions.

Il convient donc de lancer une procédure adaptée en vue de l'attribution d'un marché de nettoyage des locaux de la maison médicale de Messei prenant effet le 1^{er} mars 2023 et prenant fin le 25 février 2024, pour un montant estimé de 18.000 € HT.

Le Président :

DECIDE de lancer une procédure adaptée en vue de l'attribution d'un marché public de nettoyage des locaux de la maison médicale de Messei dans les conditions mentionnées ci-dessus sur le fondement de l'article R. 2123-1 2° du Code de la Commande Publique.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230117-D796-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2023

Publication : 17/01/2023